

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

largement dominant; il recouvre 48,5 % de l'étendue des forêts, et l'épicéa 29,8 %. Parmi les feuillus qui garnissent les 21,7 % restants, le bouleau occupe la première place, puis viennent le tremble et l'aune noir, tandis que le chêne et le frêne comptent chacun 0,1 % seulement.

Administration forestière. Les forêts de l'Etat étaient, au 1^{er} avril 1924, réparties en 85 inspections comprenant 370 arrondissements et 3073 triages. Ceux-ci ont une étendue moyenne de 625 ha; leurs titulaires sont recrutés parmi les anciens militaires. Des inspecteurs forestiers il est exigé, dans la mesure du possible, l'instruction supérieure d'un ingénieur forestier. Mais, pour l'instant, 45 % seulement de ces fonctionnaires remplissent cette condition.

Enseignement forestier. L'enseignement supérieur se donne dans la section forestière de l'université de la Lettonie. L'enseignement élémentaire est assuré par deux écoles forestières spéciales; chacune reçoit annuellement 15 à 25 jeunes gens de 16 à 27 ans; durée des études : deux ans.

Aménagement forestier et exploitations. La plupart des plans d'aménagement forestier ayant disparu pendant la guerre, l'aménagement des forêts de la Lettonie a dû être établi à nouveau presque en entier. Les travaux d'aménagement de 1919—1924 ont porté sur une superficie de 840.000 ha.

Le montant des exploitations, dans les forêts domaniales, pendant l'année 1920/21, s'est élevé à 2,19 m³ par ha. Ces exploitations ont lieu essentiellement par l'acheteur, après vente sur pied.

La brochure de M. Teikmans contient des indications assez circonstanciées sur les dégâts et dommages dont les forêts ont à souffrir. L'incendie a détruit, pendant les années 1922—1928, environ 500 ha de forêts par année. Ce sont celles de pins qui sont le plus exposées au danger du feu. Quelques insectes ont exercé aussi des ravages importants, ainsi la noctuelle piniperde (*Noctua piniperda*) qui, en 1922/23, a décimé plus d'un millier d'hectares de pineraies.

La fin de la brochure est occupée par un tableau indiquant les recettes et les dépenses dans les forêts domaniales, pendant les années 1921 à 1925. Durant cette période de cinq ans, le bénéfice net par ha de sol productif s'est élevé à environ 7.50 fr. H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Société vaudoise de sylviculture. Agenda forestier et de l'industrie du bois.
1928. 21^{me} année. Librairie F. Haeschel-Dufey, à Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Il en est d'un agenda comme de toute publication périodique : il doit s'adapter à des circonstances nouvelles; il faut en modifier souvent la matière, tenir compte des besoins et désirs de ceux auxquels il s'adresse.

Ainsi en a-t-il été de l'agenda forestier que la Société vaudoise des forestiers avait lancé, en 1907. Il vient de subir une cure de rajeunissement

telle qu'on le reconnaît à peine. Non pas extérieurement, car il a conservé son format très pratique et son joli habit vert-pomme, mais en ce qui a trait au contenu.

Faut-il se réjouir des innovations introduites ou plutôt regretter tout ce qu'il a fallu supprimer? Constatons d'abord que l'agenda forestier ne s'adresse plus exclusivement à des forestiers ou amis des forêts, mais aussi aux représentants de l'industrie du bois. La clientèle, si l'on ose dire, s'est agrandie. Il y a là un fait nouveau dont les éditeurs ont dû tenir compte et qui explique fort bien les modifications auxquelles il a fallu recourir.

Et voilà pourquoi la suppression de tant de données contenues aux éditions précédentes s'est imposée. Citons parmi les plus importantes: les tables de production, les coefficients de forme des principales essences (rares seront ceux qui les regretteront), le chapitre consacré aux pépinières et plantations, d'importance secondaire. Le chapitre V « Sciences naturelles appliquées à la sylviculture » qui, à l'édition de 1927, comprenait 47 pages, a complètement disparu dans celle de 1928. Faut-il le déplorer ou s'en réjouir? Nous penchons à croire que pareille matière n'a pas sa place dans un agenda. L'espace qui peut lui être réservé est toujours insuffisant pour que de telles descriptions aient quelque utilité pratique. Mieux vaut pour la description des essences, des oiseaux et mammifères ou pour les mesures de protection contre insectes, champignons ou météores, renvoyer aux traités spéciaux. De simples énumérations de noms, même en latin, sont sans grande utilité.

Mais point ne saurait suffire de supprimer; par quoi ces indications périmées ont-elles été remplacées? Il vaut la peine d'en donner la liste. Ce sont, essentiellement: le tarif postal suisse, les tarifs douaniers et de transport par les chemins de fer fédéraux, les types de wagons à utiliser pour le transport des bois; des indications sommaires sur la production et la consommation du bois en Suisse. Les innovations, au chapitre de la dendrométrie, sont surtout: quelques règles pratiques pour le cubage des bois abattus, une table de cubage pour piquets en grume (en vérité, des piquets mesurant jusqu'à dix mètres de longueur, sont-ce bien des piquets?). Ce fut une excellente idée d'introduire une table pour l'estimation du volume sur pied de l'épicéa et du hêtre, ou encore les tarifs d'aménagement fribourgeois et valaisans.

Les pages 82 et 83 contiennent d'opportunes indications sur le débit et le traitement des poteaux, traverses et bois de râperie.

Enfin, la table de la page 90 sur la pluviosité et la température de l'air de nombreuses localités suisses est une innovation fort louable.

Le chapitre VII, bibliographie forestière, a été reproduit in-extenso. Il aurait valu la peine de le mettre à jour. On aurait constaté que la 2^{me} édition de la « Suisse forestière » a paru en 1926 et non en 1914, et celle de l'aménagement des forêts de M. Huffel en 1926 (non pas en 1907). Parmi les périodiques, on aurait pu s'abstenir de citer la « Schweizerische Holzzeitung » et la « Vie forestière et rurale » qui ont cessé de paraître, le premier depuis 1925 et le second depuis 1924. Nous regrettons

l'omission, dans cette liste, du titre du livre de M. Goblet d'Alviella sur « L'histoire des bois de la Belgique », une des publications les plus remarquables en langue française.

Et si nous voulions chercher la petite bête, nous prierions les auteurs de l'agenda de faire mieux la chasse aux coquilles typographiques qui, à la table des matières, leur font dire « dissécation » pour dessiccation et « flection » pour flexion.

Mais ce sont là menues vétilles et que nous signalons simplement en vue de la prochaine édition. Nous nous faisons, d'autre part, un plaisir de constater que le papier et l'impression sont excellents, meilleurs tout au moins que dans les éditions précédentes.

L'édition 1928 de l'agenda forestier nous donne l'impression d'avoir réalisé un progrès sur les précédentes. Elle est certainement mieux adaptée aux besoins de ceux qui voudront bien recourir aux renseignements contenus dans cet utile volume. Nous en félicitons les éditeurs, soit la Société vaudoise de sylviculture et l'Association forestière vaudoise; nous leur souhaitons de trouver les nombreux acquéreurs sur lesquels ils peuvent légitimement compter.

H. Badoux.

H. Grossmann, « **Die Waldweide in der Schweiz** ». (Le pâturage en forêt.)

Dissertation doctorale; un volume de 123 pages, in-8°; impr. Gebr. Leemann & C^{ie}, Zurich. 1927.

Le pâturage en forêt a joué un rôle capital dans l'histoire de l'humanité. C'est avec raison que M. A. Mathey, le sylviculteur dont la France déplorait récemment la perte, a pu écrire: « L'histoire du pâturage en forêt est en raccourci l'étude de l'humanité et de l'agriculture. » (« Le pâturage en forêt », 1900, page 2.)

Aussi longtemps que l'agriculture en resta au stade rudimentaire de la culture avec jachère (« Dreifelderwirtschaft »), le pâturage dans les bois s'imposa comme une nécessité. Fort heureusement pour la forêt, la culture agricole réussit, grâce à l'emploi d'engrais, à l'affouragement à l'écurie et à d'autres progrès, à s'affranchir de cette obligation. Dans les régions basses tout au moins; si bien que, vers le milieu du siècle passé, le pâturage en forêt avait disparu dans tout le plateau suisse; il n'est plus pratiqué que dans les Alpes et le Jura, où il diminue graduellement d'importance.

On conçoit qu'un sujet d'une importance aussi capitale pour la forêt a dû occuper souvent les forestiers, soucieux de trouver le moyen de diminuer les inconvénients du parcours. En réalité, la question a fréquemment été l'objet de leurs discussions. Il suffira de rappeler les fameux rapports d'expertise présentés par le professeur E. Landolt (1858—1862) au nom d'une commission nommée par le Conseil fédéral, à la requête de la Société forestière suisse. Dès lors, celle-ci a inscrit le pâturage en forêt au programme des délibérations de plusieurs de ses assemblées.

Tout récemment, la Société vaudoise des forestiers lui a consacré une intéressante discussion dont les lecteurs de ce journal ont sans doute gardé le souvenir. Alors, on avait vu s'affronter, dans une joute fort instructive, ceux qui voudraient séparer complètement le pâturage de la

forêt et ceux qui, au contraire, pensent que, dans certains cas, le pâturage boisé se justifie.

C'est dire que la question du pâturage en forêt possède aujourd'hui encore une réelle importance. Et pourtant, les publications qui s'y rapportent sont peu nombreuses. En particulier, une étude d'ensemble manquait jusqu'ici.

Il faut être reconnaissant à M. Grossmann d'avoir choisi justement ce sujet comme thème de sa dissertation doctorale, car il a comblé une réelle lacune, en même temps qu'il a augmenté nos connaissances historiques sur un côté de l'importance économique de la forêt.

Son ouvrage est divisé en quatre chapitres, soit :

Chapitre I, Historique du pâturage en forêt en Suisse.

» II, Son importance actuelle et ses formes; données statistiques.

» III, Conséquences du pâturage pour la forêt.

» IV, Moyens de le supprimer ou d'en diminuer les inconvénients.

Dans la partie historique, l'auteur montre les suites désastreuses du pâturage illimité dans plusieurs régions, ainsi la vallée d'Urseren, où la forêt a presque totalement disparu. Il nous apprend que le pâturage est pratiqué aujourd'hui encore sur une étendue de 42.700 hectares de forêts publiques (6,1 %), ce qu'il indique pour chacun des arrondissements forestiers en cause.

Depuis la mise en vigueur d'une loi fédérale sur les forêts (1876 et 1902), la Confédération a encouragé le rachat du droit de parcours en forêt partout où l'intérêt général l'exige. Grâce à ces dispositions législatives, certains progrès ont pu être réalisés. Ainsi, depuis 1902, plus de 2550 ha de forêts publiques ont pu être débarrassées de la servitude du parcours dont elles étaient grevées.

L'auteur n'a pu éviter de se prononcer sur la question qui, dernièrement, mettait aux prises les forestiers de la Suisse romande : cantonnement ou pâturage boisé ? Il pose en principe qu'en général la séparation complète des deux cultures est préférable, quitte dans certains cas spéciaux — ainsi les prés-bois des Franches-Montagnes, dans le Jura bernois — à conserver la culture mixte. C'est, nous semble-t-il, la voix de la raison.

L'ouvrage s'achève par ces considérations : « Le meilleur moyen de supprimer le parcours en forêt serait de tenir en meilleur état les pâturages, tant dans les Alpes que dans le Jura, en un mot, une amélioration de l'économie pastorale.¹ Pour cela, il est désirable que forestiers et agriculteurs collaborent ensemble; ainsi faisant, ils résoudreont plus facilement les difficultés que pose le problème. Une telle collaboration de la sylviculture et de l'alpiculture ne saurait manquer d'avoir les conséquences les plus heureuses pour les populations de la montagne et du pays entier. »

On ne peut qu'applaudir à de tels propos et remercier l'auteur d'avoir entrepris un travail aussi méritoire. Il faut le louer d'avoir su résumer, sous une forme condensée, ce qu'il y avait d'essentiel à dire sur cette importante question.

H. Badoux.

¹ Le grand *Kasthofer* avait déjà écrit dans plusieurs de ses ouvrages que „de l'amélioration de l'économie alpestre dépendait celle de la forêt dans les Alpes“ (1818—1828).

Herman Haupt Chapman, M. F. **Forest Finance**. Un volume in-8° de 352 pages, avec quelques graphiques dans le texte. Press of the Tuttle, Morehouse & Taylor Company, New Haven, Conn., 1926.

L'auteur qui enseigne l'aménagement des forêts à l'université de Yale, aux Etats-Unis d'Amérique, donne dans ce volume un traité de l'estimation des forêts et de leur rendement. Il envisage tout ce qui concerne les prix du bois, l'achat et la vente des produits forestiers, les assurances, ou encore le calcul des dommages dont peut souffrir la forêt. Ce sont les parties les plus originales et les plus neuves de ce livre, adapté aux conditions particulières des Etats-Unis. L'ouvrage de M. Chapman est un excellent guide pour les lecteurs au courant des termes techniques américains. Il leur permet de se faire une idée suffisante de toutes les questions financières forestières qui s'imposent aux Américains.

Les Européens estimeront peut-être que maint problème est traité d'une façon par trop approfondie. C'est le cas par exemple du chapitre consacré au «hasard» du feu, des accidents, etc. Le forestier européen partagera souvent l'opinion de M. Chapman, mais il se permettra aussi de la discuter quelquefois. En particulier, les points de vue différeront quand il s'agira de circonscrire le but essentiel que s'est proposé l'auteur. Ce dernier constate dans son pays une tendance, qui va s'aggravant, de faire passer les propriétés forestières privées en main de l'Etat. A l'en croire, la forêt privée serait exposée à de nombreuses entraves et restrictions. Il espère avoir montré que la propriété forestière en main des particuliers est capable de donner toute satisfaction. Par son livre, il pense avoir fourni la preuve que les entreprises forestières privées peuvent parfaitement solder par un bilan actif autant pour le propriétaire que pour la communauté. C'est là un point de vue auquel le forestier de notre continent aura quelque peine à souscrire à tous égards. *K.-A. Meyer.*

(Traduction.)

Avis du caissier.

Dans le courant de janvier, nous adresserons à tous nos sociétaires un formulaire pour le recouvrement de la cotisation 1927/28 (12 fr.), par le compte de chèques postaux V a 1079, Soleure.

Nous prions nos sociétaires de vouloir bien payer cette cotisation le plus tôt possible. Les cotisations impayées jusqu'au 15 février seront encaissées par remboursement postal.

Soleure, décembre 1927.

Le caissier.

***** Sommaire du N° 12 ***** de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Professor Dr. Knuchel.

Aufsätze: Der Bannbrief von Adalboden. — Die forstschädlichen Eigenschaften des Föhns und deren waldbauliche Bekämpfung (Schluss). — **Vereinsangelegenheiten:** Die Versammlung des Schweiz. Forstvereins vom 28.—31. August 1927 in Neuenburg. — Jahresbericht des Ständigen Komitees pro 1926/27. — Protokoll der Jahresversammlung des Schweiz. Forstvereins vom 28. und 29. August 1927 im Schlosse zu Neuenburg. — **Anhang:** Schweiz. Forstverein: Die wichtigern Verhandlungsgegenstände und Beschlüsse in seinen Generalversammlungen 1843—1927.